



## AUTORISATION DE SORTIE 2026

Pour des raisons de sécurité, **un enfant âgé entre 11 et 13 ans** inscrit à l'Accueil de Loisirs de l'UFCV de La Chevrolière ne pourra quitter seul **la structure**.

Les personnes autorisées autres que les tuteurs légaux de l'enfant, devront présenter cette autorisation remplie par la personne investie de l'autorité parentale qui signera une décharge de responsabilité.

**Le Directeur de l'accueil refusera toute sortie sans cette autorisation signée.** Ce document original doit être remis au directeur de l'Espace Jeunes fréquenté par l'enfant.

Je soussigné(e) Mme\*, M.\* .....Mère\*, Père\*, Tuteur\*,

(\*rayer les mentions inutiles) investi(e) de l'autorité parentale de :

Nom, prénom et âge de l'enfant : .....

### **AUTORISE mon enfant à aller : zone à définir**

- Complexe Sportif**.....
- Carrefour**.....
- Autre**.....

Nom, prénom et âge de l'enfant : .....

**A quitter l'Espace Jeunes tout seul ou toute seule** : ..... Oui  ..... Non

*Cette autorisation de prise en charge est valable pour toute l'année 2026.*

Je décharge le Directeur de l'Espace Jeunes de la Chevrolière de toute responsabilité à partir du moment où l'enfant aura quitté l'établissement.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature de la personne investie de l'autorité parentale.**